



Société des
Droits Voisins
de la Presse

RAPPORT 2025

Rapport de la Gérante



SOMMAIRE

04	L'éditorial du Président et de la Directrice Générale
06	Membres et publications représentés par DVP
08	Gouvernance de DVP
12	Collectes et Négociations
16	Répartitions
18	Modernisation des services
20	Communication et Institutionnel
22	Présentation des comptes de l'exercice 2025

**L'éditorial
du
Président
et
de la
Directrice
Générale**



Dans un environnement informationnel en profonde mutation, l'année 2025 aura confirmé le rôle central de la Société des Droits Voisins de la Presse dans la défense d'une information libre, pluraliste et économiquement viable.

Face à l'accélération des transformations numériques, marquées notamment par l'essor de l'intelligence artificielle générative et la fragilisation des équilibres économiques des médias, la question de la juste rémunération des contenus n'a jamais été aussi stratégique. Les droits voisins, consacrés par la directive européenne de 2019, s'imposent désormais comme un levier structurant pour préserver la valeur de l'information et garantir la pérennité de l'écosystème de la presse.

Dans ce contexte, DVP a poursuivi avec détermination sa mission de gestion collective : négocier, collecter et répartir les rémunérations issues de l'exploitation numérique des contenus produits par ses membres. L'année a été marquée par des avancées concrètes, tant dans la consolidation des accords existants avec les grandes plateformes que dans la montée en puissance des mécanismes de répartition.

La quatrième distribution de droits voisins, opérée fin 2025, illustre la maturité progressive du modèle et son impact direct pour des centaines d'éditeurs et d'agences de presse.

Cette dynamique s'inscrit dans une croissance continue de DVP, qui fédère désormais plus de 900 publications et agences de presse en France.

Cette force collective constitue un atout décisif pour rééquilibrer le rapport de force avec les acteurs du numérique et défendre les intérêts communs de la profession.



L'année 2025 aura également été celle de l'engagement. Engagement dans le dialogue avec les plateformes, afin d'aboutir à des accords plus transparents et équitables. Engagement dans l'action, y compris contentieuse, lorsque les conditions d'une négociation loyale ne sont pas réunies, comme en témoigne les procédures engagées pour faire reconnaître les droits des éditeurs et agences de presse face à certains acteurs numériques.

Mais au-delà des résultats obtenus, 2025 rappelle que le chemin reste exigeant. Les mutations technologiques, les nouveaux usages et la concentration des acteurs imposent une vigilance constante. Plus que jamais, la solidarité entre éditeurs et agences de presse est indispensable pour garantir un partage équitable de la valeur et éviter un affaiblissement durable de la production d'information.

Fidèle à son modèle coopératif, DVP continuera d'agir avec exigence, transparence et détermination. Aux côtés de ses membres, elle poursuivra son action pour faire respecter les droits voisins, accompagner les évolutions réglementaires et contribuer à bâtir un environnement numérique plus équilibré.

Parce que défendre la valeur de l'information, c'est aussi défendre la vitalité démocratique.

Jean-Marie Cavada

Président du Conseil d'Administration

Mélanie Loubersac

Directrice Générale Gérante

Membres et Publications

Chiffres clés

Une dynamique collective
qui emporte une adhésion de **plus en plus large**.

Les membres

409

2025

366

2024

300

2023

Les publications

919

2025

847

2024

651

2023

Evolution 2025 vs 2024 : 8,5% vs Evolution 2025-2023 : 42%

392 publications
numériques

178 publications
numériques + papier

277 publications
papier

63 agences de presse

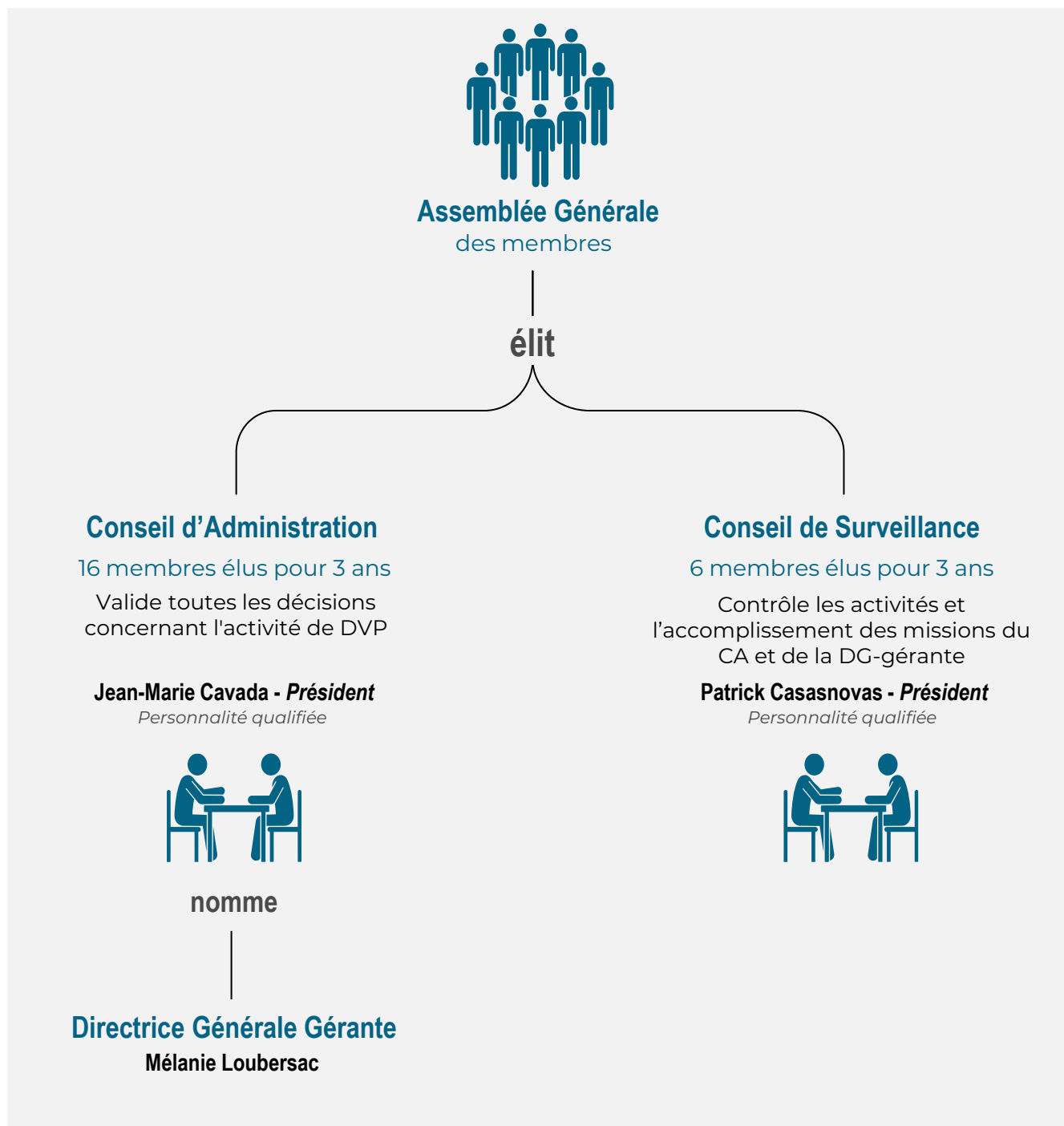


DVP représente les agences et les éditeurs de presse dans toute leur diversité.

- Editeurs indépendants & grands groupes
- Acteurs de dimension locale et à vocation internationale
- Presse spécialisée et généraliste

Gouvernance

Une société, trois instances de gouvernance



En fonction de son actualité, le Conseil d'Administration peut constituer des groupes de travail afin d'étudier des thématiques particulières. Ces groupes présentent ensuite leurs travaux pour approbation par l'ensemble des membres élus.

Membres du Conseil d'Administration

Personnalité qualifiée

Jean-Marie Cavada
Président

Société générale de presse et d'éditions

Laurent Bérard Quélin
Vice-Président

Le Point

François Claverie
Vice-Président

Frontline Media

Sandrine Cochard
Secrétaire Générale

Dorianews

Rémi Duval
Secrétaire Général adjoint

Les Jours

Augustin Naepels
Trésorier

AFP

Christophe Walter-Petit

Brief Media

Laurent Mauriac

CMI Digital

Valérie Salomon

L'Equipe

Emmanuel Alix

Groupe Infopro Digital

Isabelle André

Groupe Prisma Media

Maël Montarou

Groupe Reworld Media

Jérémy Parola

Pitch TV

Christian Gerin

Radio France

Laurent Frisch

TF1/LCI

Emilie Maarek



Membres du Conseil de Surveillance

Personnalité qualifiée

Patrick Casasnovas
Président

M6 Digital Distribution

Valéry Gerfaud

Option Finance SAS

Jean-Guillaume d'Ornano

Groupe Marie-Claire

Arnaud de Contades

Max PPP

Christophe Mansier

Société Editrice Médiapart

Carine Fouteau



Collectes et Négociations

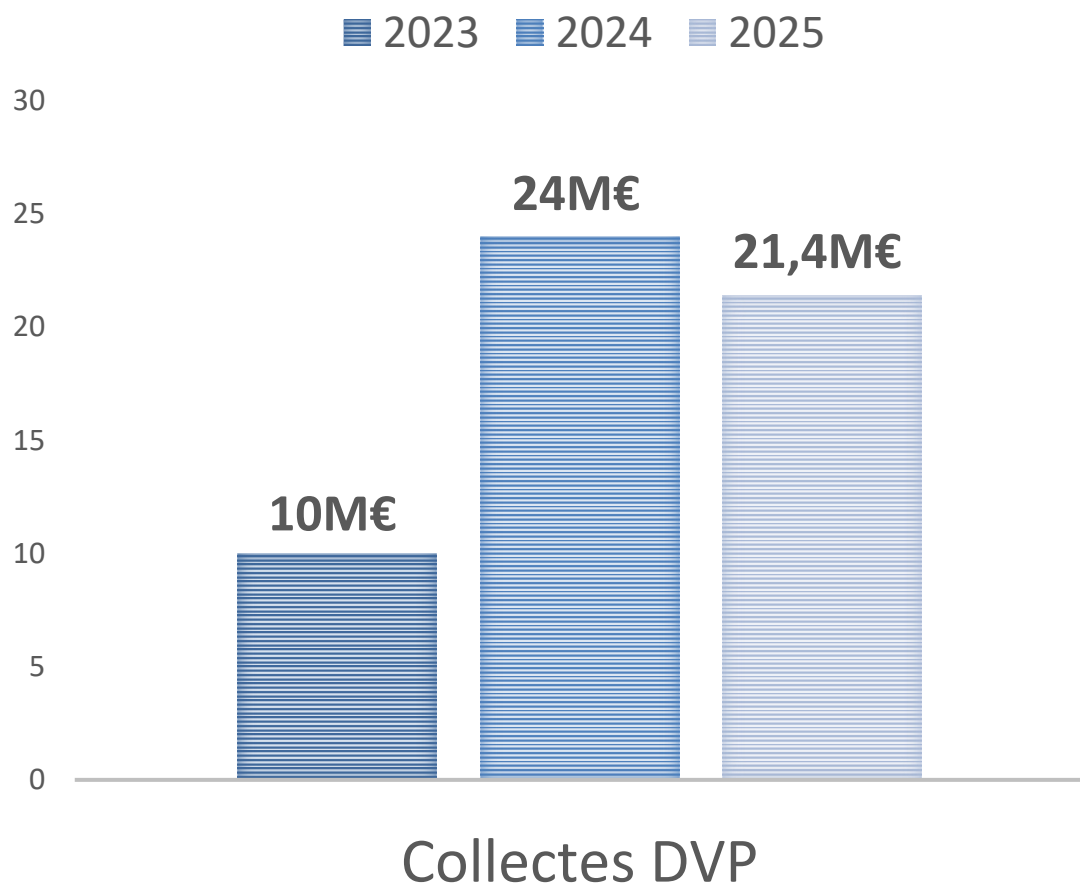
Des collectes **dynamiques**, portées par des régularisations **pluriannuelles**.

Le montant total des droits encaissés par DVP au cours de l'exercice 2025 est de **21,4 millions d'euros**.

Au cours de cet exercice, comme en 2024, une part importante des collectes de DVP résulte de **régularisations de droits** liées à des usages antérieurs à l'année en cours.

DVP ayant conclu des accords couvrant la période 2019-2024 avec les principaux moteurs de recherche et réseaux sociaux, les **versements** correspondants aux **régularisations pluriannuelles** devraient progressivement diminuer.

La trajectoire financière de DVP dépendra désormais davantage de la **valorisation économique annuelle** des usages des contenus de presse qu'elle représente.



L'actualité des négociations

Entretien avec **Anne-Sophie Coulon**
Responsable licence et développement

Quels sont les nouveaux enjeux identifiés par DVP ?

Le développement des technologies d'intelligence artificielle générative constitue désormais un enjeu immédiat et structurant.

Ces technologies reposent sur l'exploitation massive de contenus protégés, impliquant des actes de reproduction au sens du droit de l'Union Européenne. La question n'est donc plus celle de leur émergence, mais celle de leur encadrement effectif.

Les travaux engagés au sein de DVP ont permis d'identifier plusieurs enjeux majeurs liés à la qualification de ces usages, au périmètre des droits concernés et aux conditions de leur valorisation. Ces sujets appellent une approche coordonnée et sécurisée au niveau de la gouvernance.

Quel regard portez-vous sur l'année 2026 ?

L'année 2026 apparaît comme une année charnière.

Elle marque le passage d'un cadre juridique désormais établi à une phase de consolidation de son effectivité, dans un environnement technologique et économique en évolution rapide. Les difficultés rencontrées doivent être comprises comme les ajustements nécessaires à la montée en puissance du dispositif et à l'affirmation progressive du droit voisin dans l'écosystème numérique.

Quelles sont aujourd'hui les principales difficultés rencontrées ?

Trois difficultés majeures structurent les discussions.

La première concerne le déséquilibre du rapport de force. Les plateformes occupent une position centrale dans l'accès à l'information et disposent, à ce titre, d'une capacité d'influence importante sur la visibilité des contenus de presse.

La deuxième difficulté porte sur l'accès aux données. Les informations communiquées restent souvent partielles, agrégées ou difficilement exploitables, ce qui complique l'évaluation de la pertinence des rémunérations proposées.

Enfin, des divergences persistent sur le périmètre même du droit voisin, qu'il s'agisse de l'éligibilité de certaines publications ou des usages pris en compte dans les discussions. Certaines pratiques des plateformes accentuent ces difficultés. Elles ralentissent les discussions et limitent la capacité des éditeurs et agences de presse à obtenir une rémunération pleinement proportionnée à l'exploitation de leurs contenus.

Nous considérons que ces mesures dilatoires doivent être combattues avec fermeté c'est pourquoi en 2025, DVP a décidé d'entamer une procédure judiciaire à l'encontre de la société LinkedIn. DVP a également déposé une plainte contre Meta auprès de l'autorité de la concurrence en juillet 2025.

Les réseaux sociaux constituent-ils un enjeu spécifique ?

Oui, ils représentent désormais un enjeu central.

Une part croissante de la diffusion des contenus de presse transite par les réseaux sociaux. Pourtant, certaines plateformes contestent l'inclusion de ces usages dans le champ du droit voisin, notamment lorsque les contenus sont publiés directement par les éditeurs ou les agences.

Cette position conduit, dans les faits, à exclure une part significative des usages du périmètre de rémunération.

Quel impact le contexte juridique européen a-t-il sur les négociations ?

Le contexte juridique européen influence directement les discussions en cours.

Plusieurs questions préjudicielles soumises à la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) portent sur l'interprétation de l'article 15 de la directive (UE) 2019/790 et nous concernent tout particulièrement, notamment concernant :

- l'obligation de négociation et de rémunération ;
- ainsi que l'étendue des obligations de transparence des plateformes.

Le 12 mai 2026, un arrêt favorable aux ayants droit de la presse a été rendu. Cette première décision de la Cour de Justice de l'Union Européenne concernant le droit voisin de la presse vient renforcer le dispositif législatif à notre disposition.

Dans ce contexte, comment évaluez-vous l'efficacité du dispositif ?

Le dispositif est aujourd'hui opérationnel, mais il demeure en phase de consolidation.

Les négociations ont permis d'obtenir des résultats tangibles. Toutefois, l'absence de certains outils plus contraignants — notamment en matière d'accès aux données et d'encadrement des discussions — limite encore l'efficacité globale du mécanisme.

Pouvez-vous présenter vos fonctions et votre rôle dans les négociations menées par DVP ?

J'occupe depuis quatre ans les fonctions de responsable des licences et du développement au sein de la Société des Droits Voisins de la Presse (DVP).

À ce titre, je participe à la préparation et à la conduite des négociations avec les plateformes numériques pour le compte des éditeurs et agences de presse membres. Mon rôle consiste notamment à contribuer à l'élaboration des positions de négociation, à analyser les propositions formulées par les plateformes et à accompagner la structuration des accords de licence.

Comment qualifieriez-vous la situation actuelle des négociations ?

L'année 2025 et le premier semestre 2026 s'inscrivent dans une phase de transition.

Le principe du droit voisin est désormais acquis, mais ses modalités concrètes d'application restent encore en cours de stabilisation.

Les négociations ont permis des avancées importantes, notamment avec la conclusion d'accords avec certaines plateformes. Elles demeurent toutefois marquées par des difficultés structurelles qui limitent encore la pleine effectivité du dispositif.



Répartitions

Les répartitions

La gestion collective fonctionne et les résultats de DVP témoignent de l'efficacité du modèle ainsi que de la capacité de la filière à se structurer.

DVP a collecté **56,3M€ en trois ans** et a déjà reversé **43,1M€** à ses membres depuis sa création.

En 2025, ce sont 33,1M€ qui ont été répartis à l'occasion de deux campagnes de reversement : l'une en juin 2025 et l'autre en décembre 2025.

L'efficacité opérationnelle au service des membres :

DVP a signé son premier contrat en octobre 2023 et a mis en œuvre les premiers versements de droits à ses membres en mars 2024.

En décembre 2025, DVP effectuait sa 4ème répartition de droits.

Un rythme de reversement semestriel est établi. Les campagnes de reversement continueront d'intervenir semestriellement, en juin et en décembre.

Les principes clés pour l'attribution du montant de droits par agence ou par publication de presse

À ce jour, les contrats signés par DVP restent majoritairement non précédentiels.

Le recueil, auprès des plateformes numériques, des données concernant les usages de contenus de presse constitue toujours un défi majeur en raison de l'accès limité aux données pertinentes.

Pour autant, le Conseil d'Administration de DVP, en étroite collaboration avec l'équipe opérationnelle qui assure l'Administration des droits, a su trouver des alternatives pour assurer la mise en œuvre de reversements équitables, basés sur des données auditable.

DVP a fait le choix de pallier les lacunes des plateformes dans la transmission de données en organisant des campagnes de recueil d'information directement auprès de ses membres ainsi qu'en capitalisant sur les données publiques disponibles.

En parallèle, DVP est pleinement mobilisée pour obtenir directement auprès des plateformes l'ensemble des données nécessaires au calcul des rémunérations, conformément au cadre législatif en vigueur.

Les deux grands principes sur lesquels s'appuient les reversements de droits :

- Les droits sont calculés à proportion de l'intensité **d'usage des contenus**.
- L'attribution des droits valorise les investissements des éditeurs et des agences de presse dans les **moyens humains et matériels**, en particulier grâce à la prise en compte systématique du nombre de journalistes et de contributeurs non-journalistes qui constituent les rédactions.

Modernisation des services

Un nouveau pas vers la simplification

DVP évolue pour faciliter les démarches de ses membres

En 2024, DVP a franchi une étape importante avec la mise en place de l'autofacturation. Cette évolution a permis de fluidifier les répartitions et de réduire les démarches nécessaires au paiement des droits.

Une procédure dont bénéficient, à chaque répartition, un nombre toujours plus important de membres.

En 2025, DVP a poursuivi cette dynamique en développant un portail entièrement dédié aux besoins de ses membres.

Ce nouvel espace a pour ambition de :

- Faciliter les démarches d'adhésion ou d'évolution des apports de droits
- Centraliser l'ensemble des documents (relevés de droits, informations administratives...)
- Offrir une expérience simple, rapide et plus transparente

Ce portail constitue une étape clé dans la modernisation des services et dans l'amélioration continue de l'accompagnement des membres.

Ce nouveau service sera déployé dans le courant de l'année 2026.

The screenshot displays the 'ADHÉSION EN LIGNE' (Online Adhesion) portal. At the top, a progress bar shows six steps: Profil, Apports, Documents, Règlement, Contrat, and Signature. The 'Documents à préparer' (Documents to prepare) section lists five required documents, each with a file icon, a filename (e.g., 'Kbis', 'Status', 'Pièce d'identité'), a file ID, and buttons for 'Visualiser' (View) and 'Supprimer' (Delete). The documents are: 1. Kbis (Un extrait original et récent (moins de trois mois) de l'enregistrement au Registre du Commerce et des Sociétés (roublé X ou bleu)), 2. Status (Les statuts à jour), 3. Pièce d'identité RL (Pièce d'identité (photo, carte nationale d'identité ou passeport) du représentant légal), 4. Certificat CPPAP (Un justificatif de l'inscription sur la liste des entreprises ayant le statut d'agences de presse pour les agences de presse établies en France et tout document attestant de la qualité d'agence de presse pour toute agence de presse établie dans un autre État de l'Union européenne), and 5. RIB (Un relevé d'identité bancaire). At the bottom, there are 'RETOUR' (Back) and 'CONTINUER' (Continue) buttons. The footer identifies the 'Organisme de gestion collective (OGC) français dédié à la défense des droits voisins des éditeurs et agences de presse' and includes a 'COPYRIGHT 2025' notice.

The screenshot displays the 'ADHÉSION EN LIGNE' portal at the 'Signature' step. The progress bar at the top shows the 'Signature' step as the final one. The 'Signature' section features a three-step process: 1. 'Je clique sur « Envoyer le contrat »' (I click on 'Send the contract'), 2. 'J'appose ma signature électronique' (I apply my electronic signature), and 3. 'La DVP me confirme mon inscription par email' (DVP confirms my registration by email). Below this, a text field prompts the user to 'Envoyer le contrat sur l'e-mail du signataire légal' (Send the contract to the legal signatory's email) with the example email 'veniel0910@yopmail.com'. A green checkmark icon indicates the email is valid. A large 'Envoyer le contrat' (Send the contract) button is positioned below the email field. The footer is identical to the previous screenshot, showing the OGC information and 'COPYRIGHT 2025'.

Communication et Institutionnelle

DVP fait entendre sa voix

Après avoir atteint sa pleine efficacité opérationnelle grâce aux premières signatures d'accords de licence, DVP a vu croître de manière spectaculaire le nombre de publications et d'agences de presse représentées au sein de son répertoire.

En 2025, DVP estime représenter 55% du marché des éditeurs de presse et 70% du marché des agences de presse.

Grâce au choix des membres de s'unir pour défendre leurs droits, DVP bénéficie aujourd'hui d'une voix qui porte et d'une légitimité renforcée pour s'adresser aux professionnels du secteur et aux institutionnels, en France comme au niveau européen.

Dès le second semestre 2025, DVP a intensifié ses opérations de communication et de plaidoyer.



Présentation des comptes de l'exercice 2025

Exercice 2025

COLLECTES & REPARTITION

Le montant total des droits encaissés par DVP au cours de l'exercice 2025 est de 21,4 millions d'euros, en baisse par rapport à l'exercice 2024 durant lequel le total de droits encaissé s'élevait à 24,9 millions d'euros.

Tout comme lors de l'exercice précédent, une part significative des collectes est consécutive à la signature d'un contrat pluriannuel qui comprend une régularisation au titre d'années passées.

Deux répartitions ont eu lieu au cours de l'exercice 2025, en juin et en décembre, pour un montant total de 33,1 millions d'euros.

COMPTE DE GESTION

Le compte de gestion fait apparaître un total de charges de 1 376 507 €.

- Achats et charges externes (1 325 478 €) :
 - ✓ Sous-traitances, prestations assumées principalement par la SACEM et le CFC pour le compte de DVP pour 934 765 € ;
 - ✓ Honoraires pour 387 177 €, principalement relatifs à des frais d'études économiques et d'honoraires de cabinet d'avocats ;
- Autres charges de gestion (50 111 €)
Ce poste est composé essentiellement de l'indemnité forfaitaire versée au Président du Conseil d'Administration de DVP.

Les produits de l'exercice s'élèvent à 3 089 421 €.

- Les autres produits de gestion sont composés majoritairement du montant des frais d'admission versés par les nouveaux membres, pour un total de 21 612 €.
- Les retenues sur droits d'un montant de 1 381 371 € représentant 6,5% du montant collecté. Une partie constitue une provision.
- Les produits financiers s'élèvent à 525 540 €.

Soit un excédent de gestion de 1 376 507 € qui, conformément à l'article 13-II des Statuts, est reporté à nouveau comme première ressource de l'exercice 2026.

Bilan

Le total du bilan est de 17 102 K€.

Au passif :

- Le capital social de 4 030 € correspondant à la somme des parts sociales de valeur nominale de 10 € des 409 associés au 31/12/2025.
- Factures restantes à payer au 31 décembre pour 514 343 €
- Les collectes restant à répartir d'un montant de 9 580 387 €
- Excédent de gestion de 1 712 914 €.

A l'actif :

- L'actif est composé à 95% par le montant des liquidités bancaires, le compte courant (7 230 712 K€) et les intérêts courus (65,8 K€)
- Le poste client d'un montant de 3 517 € représente une facture à établir.
- Un total de remboursement de TVA demandé de 1 720 942 €.

Etat des délais de paiements au 31/12/2025

CREANCES				
	Montant brut	Dont à 1 an au plus	A plus d'un an et cinq au plus	échéance plus de 5 ans
ACTIF IMMOBILISE				
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres Immobilisations financières				
ACTIF CIRCULANT				
Clients et comptes rattachés	3 517	3 517		
Associés - comptes courants	1 802 304	1 802 304		
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
TOTAL GENERAL	1 805 821	1 805 821	-	

DETTES				
	Montant brut	Dont à 1 an au plus	A plus d'un an et cinq au plus	échéance plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes associés - Comptes courants				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	514 343	514 343		
Personnel, rémunérations dues				
Dettes provisionnées pour prime/congés payés				
Dettes sociales et fiscales				
Dettes diverses - Droits collectés restant à répartir	9 580 387	9 580 387		
Dettes membres DVP	5 236 641	5 236 641		
Dettes diverses	54 068	54 068		
Produits constatés d'avance	1 712 914	1 712 914		
TOTAL GENERAL	17 098 353	17 098 353	-	



*Société des
Droits Voisins
de la Presse*